

Ville de Landivisiau - Séance du 28 mai 2021 - n° 2021/305

MODIFICATION DU TABLEAU INDICATIF DES EMPLOIS COMMUNAUX

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment l'article 34 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'afin d'accompagner l'évolution des services, il y a lieu de transformer les postes suivants :

- transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe en auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe,
- transformation de 2 postes d'adjoint technique en adjoint technique principal 2^{ème} classe.

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 5 mai 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (27 membres présents),

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	27
POUR	27
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 28 mai 2021

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 04 JUIN 2021

Et de la publication, le... 04 JUIN 2021

Fait à Landivisiau, le... 04 JUIN 2021

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

